

Des prestations mises en place pour améliorer votre quotidien quel que soit votre ministère...

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques met en place des prestations accessibles à chaque agent rémunéré sur le budget de l'Etat. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site www.fonction-publique.gouv.fr

Des prestations tout au long de votre carrière :

- **Pour le logement** : aide à l'installation (AIP)
- **Pour la restauration** : subvention interministérielle repas
- **Pour la famille** : CESU garde d'enfants, places en crèche, aide aux parents d'enfants handicapés, aide aux parents en repos.
- **Pour les vacances** : chèques vacances, subventions séjours enfants

Des prestations en tant que pensionné de l'Etat :

- **Pour le logement** : aide au maintien à domicile



La fonction publique d'Etat dans le Grand Est :

173 800 agents actifs (hors militaires)

197 029 agents retraités de l'Etat

(non localisables sur le territoire)

37 839 militaires (non localisables sur le territoire)



Les SRIAS

En quoi consiste le dispositif ?

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques finance des opérations d'action sociale interministérielle déconcentrées mises en place par les préfets de région sur proposition des Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS). Les SRIAS constituent l'échelon régional de concertation et de coordination de l'action sociale au bénéfice des agents rémunérés sur le budget de l'Etat.

Composées de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales, et de représentants de l'administration, elles élaborent des propositions de projets concrets d'action sociale sur leur territoire.

Les actions proposées par les SRIAS ont vocation à répondre, en complément des crédits d'action sociale propres à chaque ministère, à des besoins collectifs non couverts visant à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. Elles aident également les agents à faire face à des situations difficiles.

Chaque année, plus de 330 actions sont mises en place sur l'ensemble du territoire (séjours en colonie de vacances, journées de préparation à la retraite, promotion de la pratique sportive, aide à la lecture...).

Qui peut bénéficier des actions mises en œuvre par une SRIAS ?

Les bénéficiaires sont les agents de la fonction publique d'Etat dans le Grand Est, titulaires ou contractuels, actifs ou retraités, les agents rémunérés sur le budget des établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les agents publics rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif adhérant au dispositif.

Quelle démarche effectuer pour en bénéficier ?

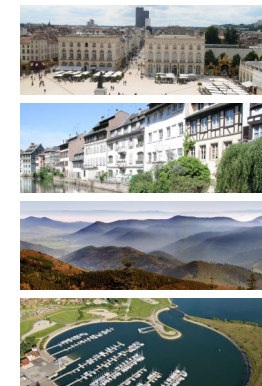
Les catalogues des actions proposées par les SRIAS sont accessibles sur leur site internet. Selon la nature de l'action proposée, une participation financière est demandée à l'agent en fonction du niveau de revenus et /ou du quotient familial.



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'administration et de la fonction publique



La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale

SRIAS du Grand Est

Vous êtes agent de la fonction publique d'Etat dans le Grand Est, titulaire ou contractuel, actif ou retraité ?

(article 9 de la loi du 13 juillet 1983, articles 1 et 7 du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006)

Parallèlement et en complément de l'action sociale proposée par votre ministère, vous pouvez bénéficier des prestations de l'action sociale interministérielle mises en place par la SRIAS :

- l'accès à la culture et aux loisirs
- les actions à caractère informatif
- la restauration inter-administrative
- la petite enfance
- l'accès au logement

Toutes les informations sont en ligne sur le site : www.srias-grandest.fr

Contact : srias@grand-est.gouv.fr



Loisirs, culture



La SRIAS Grand Est vous fait partager de belles découvertes culturelles et vivre de bons moments de loisirs...

Ces actions, subventionnées par la SRIAS, sont proposées à des tarifs exceptionnels. Les participants sont sélectionnés suivant certains critères (QF, répartition équilibrée par administration, par département). Découvrez le programme annuel de la SRIAS Grand Est sur le site srias-grandest.fr. Inscrivez-vous en ligne, suivez les instructions (documents et chèque à envoyer) et surveillez bien votre messagerie...

Participez aux sorties organisées par la SRIAS :

- **Des rendez-vous sportifs** : tournois de tennis, de handball...
- **Des sorties culturelles** : opéra, théâtre, musées, festivals...
- **Des journées familiales** : parcs d'attractions, d'activités, animaliers ; cirques; spectacles son et lumières ; cabarets ...

Bénéficiez des partenariats mis en place par la SRIAS :

Abonnements lecture, Presse, cartes de réductions, coffrets loisirs ...

Vacances



Partir en vacances c'est bien, mais partir à des tarifs avantageux c'est encore mieux...

Des partenariats pour partir en vacances sans soucis : la SRIAS Grand Est vous propose des tarifs préférentiels auprès de nombreux organismes. Pour des vacances vraiment reposantes...

Des colonies de vacances : des séjours sont proposés aux enfants de 6 à 17 ans, en France ou à l'étranger, et également inclusifs.

Partir avec vos chèques vacances en poche : ce dispositif repose sur votre épargne préalable, abondée d'une participation de l'Etat employeur qui peut aller de 10 à 35%. Consultez les conditions, dispositions et faites votre demande en ligne sur le site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Accompagnement des agents



La SRIAS Grand Est vous accompagne tout au long de votre carrière et pendant votre retraite...

Des journées d'informations thématiques :

- **Préparation à la retraite** : deux journées pour bien préparer votre départ en retraite, les thèmes abordés sont : la gestion financière et juridique, l'aspect psychologique, la santé-hygiène-diététique, l'organisation et la gestion du temps.
- **Journées à thème** : une journée pour répondre à vos questions sur un thème particulier.

Restauration collective



Chaque année un important budget est consacré à la restauration pour vous offrir un service qui répond à vos besoins

Votre déjeuner dans un RIA (Restaurant InterAdministratif) ou un restaurant administratif : ils se situent à proximité de votre lieu de travail, vous donnent accès à des repas équilibrés à un tarif avantageux et constituent un vecteur de convivialité et de cohésion. Le ministère chargé de la fonction publique, après avis des SRIAS et du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale) participe à l'installation et au fonctionnement des RIA.

10 RIA vous accueillent dans le Grand Est.

En l'absence de restaurant administratif à proximité d'un centre administratif, des conventions peuvent être signées avec des restaurants du secteur privé (restaurants d'entreprise notamment) qui accueillent les agents de l'Etat.

La subvention interministérielle repas : elle est déduite de chaque repas, en fonction de l'indice fixé chaque année par une circulaire de la fonction publique.

Petite enfance



La SRIAS Grand Est prend à cœur votre rôle de parents et vous propose des solutions...

Les réservations de places en crèches : dans le cadre de l'action sociale interministérielle, l'Etat conclut des marchés publics avec des crèches publiques ou privées. Les bénéficiaires désignés par l'Etat pour occuper les berceaux, sont les enfants à charge d'agents de l'ensemble des ministères, employés aux niveaux central et déconcentré d'une part, et les enfants à charge d'agents publics rémunérés sur le budget de certains établissements publics nationaux à caractère administratif d'autre part.

Plus d'informations : <http://www.srias-grandest.fr/sous-rubrique.php?id=12>

Le CESU garde d'enfants 0 à 6 ans : les Chèques Emploi Service Universel d'aide à la garde d'enfants permettent de rémunérer les salariés ou les organismes à qui vous faites appel pour la garde de votre enfant. Le montant est fixé en fonction de votre revenu fiscal de référence et du nombre de parts du foyer fiscal. Conditions, dispositions et demande en ligne sur le site www.cesu-fonctionpublique.fr

Logement



Temporaire en cas de mobilité et tout au long de votre carrière

Besoin d'un logement temporaire : la préfète de la région et la SRIAS Grand Est ont développé en collaboration avec le prestataire « Mieux Loger Vos Agents » un dispositif de logement temporaire qui couvre les dix départements de la région. Vous pouvez bénéficier gratuitement d'un accompagnement en ligne pour vous appuyer dans votre recherche. [RDV sur le site de la SRIAS.](#)

A la recherche de votre logement pérenne : l'Etat dispose de logements réservés aux agents dont les ressources n'excèdent pas le seuil fixé par la réglementation en matière de logement social. La SRIAS ne gère pas les dossiers de demandes qui doivent être déposés sur le portail www.demande-logement-social.gouv.fr

L'Aide à l'Installation des Personnels de l'Etat : aide financière non remboursable pour vous aider à vous installer. La SRIAS ne gère pas les dossiers. Consultez les conditions, dispositions et faites votre demande en ligne www.aip-fonctionpublique.gouv.fr